

**Municipalité de Rivière-à-Pierre
MRC de Portneuf**

PROCÈS-VERBAL d'une **séance ordinaire** du conseil de cette municipalité tenue au centre communautaire le **13 décembre 2022** à 19h30 sous la présidence de madame Danielle Ouellet, mairesse. En plus de madame la mairesse étaient présentes mesdames les conseillères Pascale Bonin et Diane Blouin et messieurs les conseillers Alain Lavoie, Jacquelin Goyette et Gilbert Dumas.

Était absent : M. Jérémy Martin

1.1 Mot de la mairesse

Madame la mairesse ouvre la séance et invite à un moment de réflexion.

2022-12-233

1.2 Nomination d'une secrétaire d'assemblée

Il est proposé par M. Alain Lavoie
Et résolu à l'unanimité des membres présents

DE NOMMER Mme Lucie-Claude Gélinas, secrétaire d'assemblée de la présente séance du conseil municipal de Rivière-à-Pierre.

2022-12-234

1.3 Adoption de l'ordre du jour avec modifications

Ajout des points : 1.16, 1.17, 1.18, 11.9, 4.1, 4.2;

Il est proposé par M. Jacquelin Goyette
Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé tout en le laissant ouvert.

Adoptée

2022-12-235

1.4 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 novembre 2022

Chacun des membres ayant reçu une copie du procès-verbal du 8 novembre dans les délais prévus, il est dispensé de lecture;

Il est proposé par Mme Diane Blouin
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 novembre 2022 tel que déposé.

Adoptée

2022-12-236 1.5 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 novembre 2022

Chacun des membres ayant reçu une copie du procès-verbal du 29 novembre dans les délais prévus, il y a dispense de lecture;

Il est proposé par M. Gilbert Dumas
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 novembre 2022 tel que déposé.

Adoptée

1.6 Rapport de la mairesse des services et des comités

2022-12-237 1.7 Autorisation du paiement des dépenses du mois de novembre 2022

Attendu que la liste des dépenses a été transmise à tous les membres du conseil;

Il est proposé par M. Alain Lavoie
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'APPROUVER la liste des dépenses telle que déposée pour le mois de novembre 2022. La directrice générale est autorisée à procéder au paiement des dépenses y figurant pour un total de 175 287,28 \$.

Adoptée

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussignée Marie Tremblay, directrice générale et greffière-trésorière intérimaire de la municipalité de Rivière-à-Pierre, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les dépenses décrites par la résolution 2022-12-236 au montant de 175 287,28 \$.

Marie Tremblay, directrice générale et greffière-trésorière *intérimaire*

1.8 Période de questions

2022-12-238 1.9 Calendrier des séances ordinaires pour l'année 2023

Considérant que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

Il est proposé par Mme Diane Blouin
Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2023. Ces séances se tiendront au centre communautaire à compter de 19 heures 30, aux dates suivantes :

10 janvier	11 juillet
14 février	8 août
14 mars	12 septembre
11 avril	10 octobre
9 mai	14 novembre
13 juin	12 décembre

QU'UN avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément au code municipal.

Adoptée

2022-12-239

1.10 Fermeture des bureaux pour la période des Fêtes du jeudi 22 décembre 2022 à 16h00 au mardi 3 janvier 2023 à 9h00

Il est proposé par M. Gilbert Dumas
Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE les bureaux soient fermés du jeudi 22 décembre 2022 à 16h00 au mardi 3 janvier 2023 à 9h00 pour la période des Fêtes.

Adoptée

2022-12-240

1.11 Autorisation de présenter une demande de financement dans le cadre de l'Accord Emplois d'été Canada 2023

Il est proposé par Mme Diane Blouin
Et résolu à l'unanimité des membres présents

DE PRÉSENTER une demande de financement dans le cadre de l'*Accord Emplois d'été Canada 2023*. Madame Marie Tremblay, directrice générale et greffière-trésorière intérimaire ou Monsieur Michel Pelletier, si la demande est acheminée après le 3 janvier 2023, sont autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, tout document concernant ladite demande de financement.

Adoptée

2022-12-241

1.12 Paiement d'une facture à Kristina Delisle pour des services professionnels

Il est proposé par M. Alain Lavoie
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'ENTÉRINER le paiement de la facture no 131 au montant de 8 378,85 \$ taxes incluses à Kristina Delisle, pour des services professionnels pour des tâches administratives pour la période se terminant le 30 novembre 2022.

Adoptée

2022-12-242

1.13 Paiement d'une facture à Services Andrée Gosselin pour des services professionnels

Il est proposé par M. Gilbert Dumas
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'ENTÉRINER le paiement de la facture no 36 au montant de 1 011,78 \$ taxes incluses à Services Andrée Gosselin, pour des services professionnels pour des tâches administratives.

Adoptée

2022-12-243

1.14 Autorisation d'embaucher M. Michel Pelletier à titre de directeur général et greffier-trésorier

Il est proposé par M. Alain Lavoie
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'EMBAUCHER M. Pelletier à titre de directeur général et greffier-trésorier à compter du mardi 3 janvier 2023 et de l'autoriser à signer tout document correspondant à sa fonction.

Les conditions et objectifs sont définis dans un contrat de travail.

Adoptée

2022-12-244

1.15 Autorisation de retenir les services de la contractuelle, Mme Nancy L'Heureux

Il est proposé par M. Gilbert Dumas
Et résolu à l'unanimité des membres présents

DE RETENIR, pour une période non déterminée, les services de la contractuelle Mme Nancy L'Heureux pour des travaux de comptabilité à compter du jeudi 8 décembre 2022 au taux de 60 \$ l'heure plus un remboursement de 0,50 \$ du kilomètre.

Adoptée

2022-12-245

1.16 Autorisation de dépense pour l'achat d'un ordinateur portable ainsi que de 6 batteries (ondulateur)

Ajout

Il est proposé par Mme Diane Blouin
Et résolu à l'unanimité des membres présents

DE PROCÉDER à l'achat s'élevant à 3 322,15 \$ taxes incluses auprès de l'entreprise Compugen d'équipements informatiques décrits à la soumission 503689.2

Adoptée

2022-12-246

**1.17 Autorisation de dépense pour l'achat d'un écran vidéo
Voir 2023-01-238 pour la salle communautaire**

Ajout

Il est proposé par M. Gilbert Dumas
Et résolu à l'unanimité des membres présents

DE PROCÉDER à l'achat auprès de Sonorisations SDT d'un écran de grande dimension (137 pouces par 72,5 pouces) incluant la télécommande, le transport et l'installation sur le mur du fond de la salle communautaire. L'acquisition s'élève à 4 750 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée

2022-12-247

1.18 Autorisation de dépense pour l'achat de 8 tablettes

Ajout

Il est proposé par Mme Diane Blouin
Et résolu à l'unanimité des membres présents

DE PROCÉDER à l'achat de 8 tablettes iPad OS15, 64 Go auprès de l'entreprise Bureau en gros, la dépense s'élève à 4 143,15 \$ taxes incluses.

Adoptée

2022-12-248

1.19 Autorisation de paiement pour la Fête de Noël 2022 du 22 décembre

Ajout

Il est proposé par M. Alain Lavoie
Et résolu à l'unanimité des membres présents

1.19.1 – À l'entreprise Animation Clownesque aux saveurs de Noël, la somme de 300 \$ pour de l'animation,
1.19.2 – À Lucie-Claude Gélinas la somme de 194,37 \$ pour 5 petits achats pour la Fête.

Adoptée

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE

3. TRANSPORT ROUTIER ET HYGIÈNE DU MILIEU

2022-12-249

3.1 Paiement d'une facture à la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf

Il est proposé par M. Jacquelin Goyette
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De payer la facture no 2022-7753 au montant de 7 732,73 \$ à la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf pour l'ajustement du nombre de vidanges en 2022, il s'agit du 3^e versement de la quote-part 2022.

Adoptée

2022-12-250

3.2 Programme d'aide à la voirie locale Volet Soutien résolution attestant la fin des travaux pour le projet réfection d'une partie de la rue du Lac-Vert et de la rue de l'Église Est

Numéro de dossier : S68 – Rivière-à-Pierre (M, 34135)

Titre du projet: SRP : 154217593 / No de fournisseur : 67960

Résolution numéro : 2022-12-251

Attendu que la municipalité de Rivière-à-Pierre a pris connaissance et s'engage à respecter les modalités d'application des volets Soutien du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

Attendu que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

Attendu que les travaux ont été réalisés du 25 avril 2022 au 28 juillet 2022;

Attendu que la municipalité de Rivière-à-Pierre transmet au Ministère les pièces justificatives suivantes :

- le formulaire de reddition de comptes disponible sur le site Web du Ministère;
- les factures, les décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées (coûts directs et frais incidents);
- la présente résolution municipale approuvée par le conseil attestant la fin des travaux;
- un avis de conformité, un certificat de réception provisoire ou définitive des travaux émis par un ingénieur, sauf pour des travaux de scellement de fissures, de rapiéçage mécanisé et de rechargement granulaire.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Alain Lavoie

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil de la municipalité de Rivière-à-Pierre autorise la présentation de la reddition de comptes des travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée

2022-12-251

3.3 Programme d'aide à la voirie locale Volet Projets particuliers d'amélioration

Dossier : 00032351-1-34135 (3) – 20220512-015

Sous-volet : Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)

ATTENDU QUE la municipalité de Rivière-à-Pierre a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2022 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Gilbert Dumas

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil de la municipalité de Rivière-à-Pierre autorise la présentation de la reddition de comptes des travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée

4. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

2022-12-252

4.1 Véloposte Jacques-Cartier /Portneuf – contribution 2023

Ajout

ATTENDU QUE la municipalité de Rivière-à-Pierre renouvelle une contribution en service à l'organisme Vélociste Jacques-Cartier/Portneuf ;

ATTENDU QUE ces services consistent en entretien de pelouse, en aménagement paysager, en ménage, en électricité ou par d'autres produits tels que savons, papier hygiénique ou menus articles de quincaillerie ;

Il est proposé par M. Jacquelin Goyette

Et résolu à l'unanimité des membres présents

DE verser une contribution en service estimée, comme les dernières années de contribution d'environ 1 500 \$.

Adoptée

2022-12-253

Ajout

4.2 Appui au Parc naturel régional de Portneuf

Consultations prochaines du MRNF pour des coupes forestières dans le périmètre du Parc naturel régional de Portneuf

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Rivière-à-Pierre est une des quatre municipalités constituantes du Parc naturel régional de Portneuf;

CONSIDÉRANT que les retombées du Parc naturel régional de Portneuf sont maintenant très importantes pour la région de Portneuf au niveau social, économique et environnemental et que c'est une vitrine exceptionnelle faisant état de la qualité de vie de la région;

CONSIDÉRANT que le ministère des Ressources naturelles et des Forêts a déposé à la Table de gestion intégrée des ressources du territoire (TGIRT), une carte de secteurs de coupes forestières qui feront l'objet d'une consultation publique en janvier 2023;

CONSIDÉRANT que la Corporation de gestion du Parc naturel régional de Portneuf s'était entendue en mars 2018 avec le Chef de l'Unité de gestion Portneuf-Laurentides-et-Charlevoix, qu'il était impératif d'établir une procédure liée à la planification des activités forestière qui permettra au PNRP de collaborer à l'élaboration des secteurs d'intervention potentiels, tant pour les travaux commerciaux, que non-commerciaux;

CONSIDÉRANT que le ministère des Ressources naturelles et des Forêts n'a aucunement communiqué ses intentions et consulté en amont, la MRC de Portneuf ou la Corporation de gestion du Parc naturel régional de Portneuf, dans une optique de collaboration constructive;

CONSIDÉRANT que plusieurs enjeux préoccupent hautement la Municipalité de Rivière-à-Pierre pour les secteurs de récolte planifiés et que ces préoccupations auraient pu être exprimées avant la diffusion de la carte de planification forestière;

CONSIDÉRANT que la MRC de Portneuf a signifié clairement son intention de signer une entente de délégation de pouvoirs additionnels à l'égard du Parc naturel régional de Portneuf en ce qui a trait à la foresterie;

Il est proposé par M. Alain Lavoie

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la Municipalité de Rivière-à-Pierre appuie la Corporation de gestion du Parc naturel régional de Portneuf dans sa démarche afin que le ministère des Ressources naturelles et des Forêts retire dès maintenant les trois secteurs de coupe prévus au sein du périmètre du Parc naturel régional de Portneuf et que des discussions en amont de la planification forestière soient entreprises

Adoptée

5. LOISIRS ET SERVICES À LA COLLECTIVITÉ

6. PÉRIODES DE QUESTIONS

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Alain Lavoie de lever la présente séance.

La séance est levée par madame la mairesse à 19 h 50.

Danielle Ouellet, Mairesse

Marie Tremblay, Directrice
générale et greffière-trésorière
intérimaire